

**UNIVERSITE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE**  
**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Séance du jeudi 27 septembre 2018**

*Délibération 2018.CA.43*

*Demandes de subvention au Conseil régional de Bourgogne – Franche-Comté  
Projets : « Docteur-Entrepreneur », « Jeunes Chercheurs Entrepreneurs 2018 »,  
« Doctorant-conseil » et « PEPITE-BFC+ 2019 »*

Vu la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche,

Vu le décret n°2015-280 du 11 mars 2015 portant création de la communauté d'universités et établissements « Université Bourgogne Franche-Comté »,

Vu les statuts de « Université Bourgogne Franche-Comté » annexés au décret n°2015-280 du 11 mars 2015,

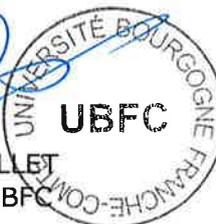
Considérant que le vote a lieu à main levée :

Nombre de membres en exercice : 45 Quorum : 24 Nombre de membres présents ou représentés : 26 Majorité requise pour le vote : 14	Ne prend pas part au vote : 0 Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0
---	--

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité les demandes de subvention effectuées par UBFC auprès du Conseil régional de Bourgogne - Franche-Comté au titre des dispositifs suivants :

- Doctorant conseil 2018 (11 664 €) ;
- Docteur-Entrepreneur 2018 (191 000 €) ;
- Jeunes Chercheurs Entrepreneurs 2018 (396 000 €) ainsi que la future demande de cofinancement FEDER (396 000 €) à déposer par UBFC au plus tard début 2019 ;
- PEPITE BFC+ 2019 (79 300 €).

  
Nicolas CHAILLET  
Président d'UBFC



Délibération transmise à Monsieur le Recteur de l'académie de Besançon, Recteur  
de la Région académique Bourgogne Franche-Comté, Chancelier des universités

Délibération publiée sur le site internet de la COMUE « Université Bourgogne Franche-Comté »